

GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ATELIER FROMAGER FERMIER mise à jour GBPH Européen

le 26 novembre 2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Afin de répondre aux exigences de la législation européenne, les producteurs-transformateurs fermiers sont tenus d'effectuer eux-mêmes un certain nombre d'auto-contrôles, de formaliser un plan de maîtrise sanitaire et de le faire évoluer.

Cette formation a pour but de les aider dans cette démarche en abordant les points principaux de la nouvelle réglementation Européenne

CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel sur la réglementation et ses évolutions récentes.
- Étude de l'état d'avancement de la mise en place du GBPH par les participants sur leur exploitation.
- Analyse des difficultés rencontrées et réflexions sur les pistes d'amélioration.
- Étude de cas concrets et mise à jour des fiches individuelles.
- Échanges entre participants.

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Cette formation s'adresse à des professionnels fromagers ayant déjà commencé l'écriture de leur plan de maîtrise sanitaire.

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Intervenant spécialisé agréé.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et travail concret sur les projets individuels des participants.

Durée : **7 heures**

Horaires : **08h30 – 17h**

Les stagiaires doivent apporter leur documentation sanitaire pour travailler sur leur projet

MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.



CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr/formations-courtes/



Date de dernière mise à jour : 04/01/2021